



Qui sommes-nous ?

L'association PARAD est née en 2001 à l'initiative du Pr Reynaud, psychiatre addictologue, alors chef de service du CMPB au CHU de Clermont-Ferrand. Au départ, PARAD était un réseau expérimental de prise en charge des patients en difficulté avec l'alcool.

En 2002, le professeur Llorca, chef de service actuel du CMPB au CHU de Clermont-Ferrand reprend la présidence de PARAD et poursuit l'expérimentation du réseau de prise en charge. Le nombre de patients bénéficiant de la prise en charge par les médecins du réseau s'accroît. Parallèlement la formation des professionnels de santé se développe.

En 2009, le réseau subit de nombreuses mutations. Suite à des directives nationales les activités se concentrent essentiellement sur les activités de formation et de coordination. PARAD devient organisme de formation avec un numéro d'agrément reconnu par la préfecture. Les missions de formation et de coordination du réseau s'élargissent à toutes les conduites addictives.

En 2012, ayant stoppé ses activités de prise en charge, l'intitulé « réseau » est abandonné, la dénomination et le noyau associatif PARAD demeurent. De plus, face aux constats concernant l'offre de soins en Auvergne pour les Troubles des Conduites Alimentaires, PARAD décide de s'intéresser à cette problématique.

Aujourd'hui, l'association PARAD est une structure de formation et de coordination dont l'objectif est de promouvoir la prévention et la prise en charge des addictions au sens large, incluant les troubles des conduites alimentaires. Elle regroupe et soutient différents projets de prévention, de formation, de coordination et de recherche, à travers le Centre Interdisciplinaire de Recherche, de Coordination et d'Enseignement en addictologie (CIRCE), le dispositif d'appui au chef de projet MILDT (CR2A) et le projet plus spécifique PARAD TCA.

Quels sont nos objectifs généraux ?

- ✓ Identifier les dispositifs et les acteurs de santé impliqués dans l'addictologie et favoriser leur articulation
- ✓ Développer la formation et l'enseignement auprès des professionnels et veiller à la diffusion de connaissances scientifiques auprès des acteurs non spécialisés en addictologie
- ✓ Développer la recherche fondamentale et appliquée
- ✓ Favoriser l'intégration de l'entourage des patients dans la prise en charge des conduites addictives

Pourquoi adhérer à l'association ?

- ✓ **Bénéficier d'un tarif préférentiel** « adhérent » pour les colloques, formations organisés par l'association.
- ✓ **Accéder à l'annuaire** des structures et des professionnels adhérents ayant une activité dans le champ de l'addictologie et ayant acceptés de figurer dans l'annuaire.
- ✓ **Trouver un lieu conseil et solliciter des personnes ressources**
(possibilité d'organisation de réunions de concertation pluri disciplinaires pour analyser un cas clinique complexe, possibilité de mise en place de consultations expertales (avec psychiatre ou psychologue))
- ✓ **Recevoir les informations et publications** sur l'activité du secteur et des actions conduites par l'association.



BULLETIN D'ADHESION PARAD 2014

NOM :

Prénom :

Profession :

Première adhésion **Renouvellement**

Adresse professionnelle :

.....
.....
.....
.....

Téléphone : **Email :**

.....

Je soussigné(e) :

.....

Adhère à l'association PARAD

Règle ma cotisation de :

10 euros pour une personne physique

30 euros pour une personne morale

Règlement par chèque à l'ordre de l'association PARAD.

Date : Signature :

A toute fin utile pour l'action de l'association, j'autorise PARAD à

Communiquer mes coordonnées aux autres membres.

Faire figurer mes coordonnées dans l'annuaire du site Internet de l'association PARAD.

L'accès à cet annuaire est réservé aux professionnels médico-psycho-sociaux, adhérents à l'association.